

**2RENNEMOULIN**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 février 2017, à 20 heures 30**  
**Date de convocation : 17 février 2017**  
**Date d'affichage: 18 février 2017**

**Présents :** Arnaud HOURDIN, Laurent CLAVEL, Michel LE POOLE, Pierre LECUTIER, Xavier MONSAINGEON, Jean PICHAVANT, Bernard FEYS, François-Xavier SCHÜTZ, Catherine BAVANT

**Absents excusés :** Susan SAUNDERS (pouvoir à J. Pichavant), Gerald HAMPEL (pouvoir à L. Clavel)

**Président de séance :** Arnaud HOURDIN

**Secrétaire de séance:** Michel LE POOLE

**Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017**

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération**

**DCM n°04-2017**

### **INSCRIPTION DE VOIES COMMUNALES ET CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE**

Monsieur le maire expose le projet de création d'itinéraires de randonnée proposé par CODERANDO 78.

Il informe le Conseil municipal de la législation qui a permis au Département des Yvelines de réaliser un Plan départemental pour protéger et éventuellement aménager les sentiers de randonnée.

Vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement,

Vu les articles L 121-17 et L 161-2 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Demande** l'inscription au Plan Départemental de la Randonnée pédestre des chemins désignés ci-après :

- le chemin rural n°2 de Villepreux à Gally dit chemin de Villepreux et le chemin rural n°5 dit de Bois d'Arcy
- le chemin de Fontenay et Bois d'Arcy, la rue du Moulin, le chemin de Chaponval,
- le chemin rural dit de Chaponval

Conformément à la carte et à la fiche récapitulative annexée à la présente délibération.

**S'engage**, en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le Plan Départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines ;

**S'engage** à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien ;

**Garantit** leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;

**Autorise** le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations du CODERANDO et de la charte Officielle du balisage de la FFRP

**S'engage** à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées ;

**Décide** de confier au CODERANDO la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au Plan départemental de la randonnée pédestre.

**Autorise** monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

## Réflexions budgétaires pour 2017

Monsieur le maire reprend, dans une note de synthèse distribuée aux conseillers municipaux, les principaux points budgétaires qui ont caractérisé 2016 pour développer les différents postes budgétaires à mettre en exergue pour l'année 2017.

### A-les principaux points qui ont caractérisé 2016 :

#### **\* en fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues avec une petite baisse par rapport à 2015 et un niveau un peu inférieur aux recettes de fonctionnement.

	DEPENSES	RECETTES
2015	122 580 €	123 150 €
2016	118 948 €	122 877 €
Ecart 2016/2015	<b>-3.632€</b>	<b>+273€</b>

- minoration de frais de scolarité de 3900€
- dépense de 5000 € pour le schéma directeur d'assainissement (par transfert d'écriture)
- hausse des droits de mutation de +2800€
- baisse de la dotation globale de fonctionnement (-2000€)
- sous estimation de la redevance Direct énergie (ex EDF) de +2800€
- minoration du loyer « chapelle » de 4.000€, pour retard à la signature d'acquisition de ce bien

La principale remarque porte sur le fait que l'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement reste positif, mais néanmoins très insuffisant. La crise économique a débouché sur une baisse des subventions depuis 6 à 7 ans (DGF), réduisant presque en totalité notre capacité d'épargne, c'est-à-dire notre capacité d'investissement futur.

#### **\*en investissement**

##### °Les dépenses d'investissements ont été très importantes avec :

- 1-1 La réfection de la toiture de la mairie et l'isolation sous toiture et
- 1-2 La pose des fenêtres isolantes des bureaux et
- 1-3 Le remplacement des doubles vitrages de la salle du conseil (52.000 € HT)

- 2- La fin du dossier PLU (6575 € HT en 2016)
- 3- La réparation urgente du mur effondré de l'ancienne mairie (45.210 € HT)

Ces investissements ont conduit, comme nous nous y attendions à un problème de trésorerie lié d'une part à un décalage entre l'engagement des dépenses et l'entrée des subventions et d'autre part, au fait que nous ne récupérons la TVA que deux ans après les investissements.

Ainsi, malgré des subventions importantes (70 à 80% accordées par le Département et la Région), nous avons du faire appel à un emprunt relai de 50.000 euros sur 2 ans réalisé en janvier 2016, pour soutenir la trésorerie avant versement des subventions.

### B-Le budget prévisionnel pour 2017

Il convient tout d'abord d'annoncer solennellement qu'après 9 ans et demi de travail, nous avons acheté à l'Institut Pasteur la Chapelle de Rennemoulin, le matin du présent conseil.

Cette opération est majeure pour notre village, à plusieurs titres :

- Nous avons sauvé un bien patrimonial unique du treizième siècle, qui redonnera à Rennemoulin, une partie de son âme. Cette chapelle offrira aux Rennemoulinois une capacité de rencontre, de recueillement, de fête et d'harmonie, autant de facteurs de cohésion pour notre village.
- Nous sommes désormais propriétaires d'un bien immobilier qui enrichit considérablement le village (estimation à 1 à 1.5 millions d'euros) pour un coût total de moins de 80 000 euros (frais de mise en service et déshumidification compris).
- Nous avons acquis une capacité locative que nous estimons à 20 K€ en année pleine (5 K€ en 2017), qui nous aidera à supporter les chutes de subventions probablement irréversibles de l'Etat.

**Il convient de signaler que la réussite de cette acquisition à si bon marché est notablement liée à un cadeau de 55 000 euros de l'Institut Pasteur (prise en charge de l'archéologie : 45 000 euros et une partie de frais d'assurance chantier : 10 000 euros).**

**Un grand merci à l'Institut Pasteur, qui par ce geste généreux, contribue à financer cet investissement essentiel pour la commune.**

Le budget 2017 restera néanmoins très tendu.

En matière de fonctionnement, nous avons pour objectifs de créer un écart positif entre recettes et dépenses.

Ceci conduira à rester très vigilants en matière de dépenses (actuellement peu compressibles), mais impliquera de remonter durablement nos recettes.

Sur un plan général, nous devons:

°-tenter d'améliorer notre autonomie financière

- mise en fonctionnement de la Chapelle : 5.000€ la 1<sup>ère</sup> année
- proposition d'augmentation des impôts locaux à hauteur de 6%
- augmentation probable mais limitée de la Dotation aux droits de mutation (24500€ estimés)
- malgré une baisse, drastique de la DGF\* (6.000€ attendus en 2017 contre 8.000€ en 2016)
- malgré une augmentation probable des dépenses d'ordre juridique engendrées par un recours en annulation du PLU et d'une procédure à l'encontre d'un propriétaire du village pour non respect du code de l'urbanisme (cf. Compte rendu du conseil du 25/01/2017)

°-limiter les dépenses d'investissement

- en dehors des investissements indispensables pour le fonctionnement de la chapelle
- report à une date ultérieure (exercice 2018-2019) des projets du contrat rural à savoir :
  - ° peintures intérieures et ravalement de la façade de la mairie
  - ° travaux de réhabilitation de la Grimpette

L'ensemble de cet exposé du maire amène une discussion au sein du conseil reprenant les thèmes évoqués un à un, permettant de dégager une tendance générale évoquant d'une part la nécessité partagée par la majorité du Conseil d'une augmentation des impôts et d'autre part l'organisation rapide de la gestion de la chapelle.

Sur ce point, le maire propose de mettre en place une commission chargée de finaliser les différentes opportunités qui pourraient être offertes pour « exploiter » le potentiel mis à notre disposition par l'acquisition de ce bien.

Mr Hourdin évoque également les contacts réguliers qu'il entretient avec le propriétaire du Prieuré, Benjamin Develay, qui en raison du retard apporté à la possibilité d'exploiter ses locaux dédiés à l'événementiel dans un futur proche, pourrait être à même de signer une convention de mise à disposition de la chapelle un certain nombre de jours par an afin d'organiser différentes réunions à des conditions à définir par une charte signée par les deux parties.

Par ailleurs FX. Schütz dans un document soumis à l'ensemble des conseillers, expose différentes solutions pour le lancement de ce lieu de réunion sur le marché événementiel, en abordant les problèmes techniques, promotionnels et l'exploitation proprement dite.

## **Questions diverses**

### **Schéma directeur d'assainissement (SDA)**

Le schéma directeur d'assainissement a été confié au bureau d'étude B3e de Rueil Malmaison et les phases 1 et 2 de ce schéma directeur sont en cours d'achèvement.

A l'issue de la dernière réunion en présence des financeurs que sont le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il nous a été proposé de prendre contact avec IngénierY, émanation du Conseil départemental, chargé auprès des communes rurales de la mise en place des procédures liées aux travaux et investissements, in fine d'agir en assistant de Maître d'ouvrage. Nous devrions rencontrer l'intervenant de cet organisme dans le courant du mois de mars.

Comme évoqué lors du précédent conseil, les subventions accordées par les financeurs pourront couvrir le montant des travaux à concurrence de 65 à 70% des frais à engagés pour la réhabilitation de l'assainissement dans chaque propriété, tous ces éléments seront précisés et développés au cours d'une réunion publique en présence du bureau d'étude et des financeurs.

D'autre part une enquête publique doit être mise en place dans le courant de cette année.

### **Consultation des documents financiers de Versailles Grand Parc en mairie**

Conformément à l'article L5211-36 du Code général des Collectivités territoriales, les habitants de Rennemoulin sont informés de la possibilité de consulter à la mairie le rapport du débat d'orientation budgétaire 2017 de Versailles Grand Parc, ainsi que la délibération du Conseil communautaire relative à ce débat.

Ces documents sont librement téléchargeables sur le site internet de Versailles Grand Parc dans la bulle « L'Agglo » puis dans la partie « fonctionnement Budget ».

### **Mise à disposition de composteurs pour les habitants par Versailles Grand Parc**

Depuis 2010, grâce à un partenariat avec l'ADEME\* et la région Ile de France afin de sensibiliser au développement durable pour lutter contre le réchauffement climatique, et diminuer le tonnage des déchets verts, Versailles Grand Parc organise des soirées de formation à l'utilisation des composteurs de déchets verts et distribuera à l'issue de ces formations un composteur par famille.

Composter à domicile, c'est détourner plus de 150kg de matière organique par foyer et par an de vos ordures ménagères et ainsi permettre leur recyclage.

**Aujourd'hui, près de 3.600 foyers sont déjà équipés.**

Les **composteurs** (Composteur en plastique de 420 L - 79x79xh105cm -16kg) **sont remis gratuitement** aux habitants qui doivent participer à une réunion d'information formation (inscription préalable obligatoire).

Les réunions sont ouvertes à tous, **à vous de sélectionner la date et le lieu qui vous conviennent** (il est nécessaire de prévoir un véhicule pour emporter le composteur à l'issue de la réunion).

Une convention de partenariat qui est remise au cours de la réunion en deux exemplaires doit être signée par l'utilisateur.

Attention, le nombre de places est limité.

L'inscription à ces formations se fait en se connectant sur le site Internet de VGP

[www.versaillesgrandparc.fr](http://www.versaillesgrandparc.fr)

<p><b>La prochaine réunion aura lieu à Noisy le roi le 23 Mars 2017 à 20H, salle des Anciennes Ecuries, place de la ferme du chenil</b></p>
---

### **Décarbonatation de l'eau potable**

L'eau potable est désormais adoucie à Rennemoulin grâce à la mise en service de l'usine de décarbonatation de Louveciennes qui est effective depuis le 14 février 2017.

Le 24 février, l'eau potable a atteint son niveau cible en teneur de calcium : un TH total de 20°F, c'est-à-dire 16°F de taux calcique avec un pH de 7,7, ce qui représente une diminution du calcaire de près de 50%.

Dans le cadre du nouveau contrat que le SMGSEVESCO a signé avec la SEOP, une unité de décarbonatation collective a été construite à l'usine de Louveciennes. Cette nouvelle installation, opérationnelle depuis le 14 février 2017, est en mesure de traiter jusqu'à 100.000 m3 d'eau adoucie par jour et ainsi enlever environ 50 % du calcaire en excédent dans l'eau, calcaire revalorisé en agriculture pour équilibrer les sols acides.

### **Le réglage de vos appareils**

La modification de la composition de l'eau distribuée nécessite de procéder à des réglages sur vos adoucisseurs d'eau et sur vos appareils électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle...). Il est recommandé de suivre les indications des notices à la fois sur la correction de débit - pour maintenir une dureté cible de l'ordre de 15°F minimum dans le réseau domestique -, et sur la fréquence de remplacement des filtres des carafes filtrantes, de nettoyage des appareils, de remplissage en sel du lave-vaisselle, le dosage de la lessive, etc.

Plus d'informations sur vos réglages au **01 76 38 00 56**

<p><b>Pour rappel, la mise en fonctionnement de cette nouvelle unité n'impactera pas le prix de l'eau.</b></p>
--

### Prochains conseils municipaux

- Mercredi 22 mars 2017
- Mercredi 26 avril 2017
- Mercredi 31 mai 2017
- Mercredi 28 juin 2017
- Mercredi 13 septembre 2017
- Mercredi 18 octobre 2017
- Mercredi 22 novembre 2017

Séance levée à 23 heures